

PAR COURRIEL

Le 29 juin 2023

Madame Chantal Rouleau
Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire
Édifice J.-A. Tardif
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Objet : Consultation publique pour le 4^e Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Madame la ministre,

Il nous fait plaisir de participer à la consultation publique en cours pour l'élaboration du 4^e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (ci-après l'Ordre) se préoccupe en effet au plus haut point, en vertu de son mandat de protection du public et de son rôle sociétal, des politiques sociales touchant notamment les personnes et les familles en situation de pauvreté.

La plupart des quelques 16 000 travailleuses sociales et travailleurs sociaux du Québec sont d'ailleurs en lien quotidiennement avec ces personnes et ces familles. Par leurs interventions, ils visent à les aider à améliorer leur fonctionnement social, à développer leur réseau de soutien social et à améliorer les conditions de vie difficiles dans lesquelles elles se trouvent en collaboration avec les ressources de la communauté.

Un contexte extrêmement difficile

Or les observations des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales, corroborées par les données de la recherche et les constats de divers organismes, attestent du contexte extrêmement difficile dans lequel évoluent les personnes et les familles en situation de pauvreté au Québec¹.

Après une pandémie fort éprouvante ayant fragilisé le tissu social, la société québécoise est aux prises avec une conjoncture défavorable qui affecte particulièrement les personnes et les

familles ne disposant pas de ressources adéquates pour assurer leur santé et leur bien-être : inflation galopante et persistante qui accentue les obstacles à se loger, à se nourrir et à se procurer les autres biens de première nécessité; aggravation de l'itinérance en milieu urbain, mais aussi dans les régions; difficultés accrues d'accès aux services sociaux pour les jeunes, les familles et les adultes aux prises avec différents problèmes sociaux ou de santé mentale. Ces problèmes s'en trouvent amplifiés, en particulier pour les personnes les plus pauvres.

Or le bilan des précédents plans d'action découlant de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* nous apparaît par ailleurs pour le moins plutôt mitigéⁱⁱ. S'il faut saluer certaines mesures ayant permis de faire des avancées vers l'atteinte des objectifs et finalités de cette Loi, nous devons aussi reconnaître que beaucoup reste à faire, et qu'il est possible de faire beaucoup mieux. Aussi, l'OTSTCFQ estime que le 4^e plan d'action gouvernemental représente une formidable opportunité pour doter le Québec de mesures de protection sociale plus vigoureuses pour faire face aux défis actuels.

Hausser substantiellement les revenus et réduire les inégalités

Il relève en effet de la responsabilité de l'État et des partenaires de la société civile de permettre aux personnes et aux familles québécoises de vivre dans la dignité, avec à disposition un revenu disponible décent en vertu des grands principes de justice universelleⁱⁱⁱ. Le revenu constitue en effet le principal déterminant social de la santé et si la pauvreté doit être appréhendée comme un phénomène multifactoriel, il demeure que le revenu en représente une dimension fondamentale.

Dans cet esprit, améliorer substantiellement les protections publiques représente selon l'Ordre une avenue incontournable à privilégier en priorité dans le cadre du prochain plan d'action. L'Ordre recommande, en ce sens, que soit étendu à tous les prestataires d'assistance sociale le programme de revenu de base et que celui-ci soit fixé de manière à équivaloir, indexé, à la mesure du panier de consommation la plus récente afin que toute personne puisse répondre au moins à ses besoins fondamentaux.

De plus, l'Ordre estime important que soit haussée toute la structure de faible revenu en bonifiant davantage le crédit d'impôt pour solidarité et en fixant le salaire minimum selon un indicateur correspondant au revenu viable développé récemment par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques^{iv}. Travailler à temps complet selon les standards actuels de notre société ne devrait pas, en principe, procurer un revenu inférieur aux limites supérieures des seuils usuels pour mesurer les taux de pauvreté. Des cibles de réduction de la pauvreté chez les personnes âgées devraient également être visées.

Enfin, nous suggérons de considérer l'établissement d'une fiscalité plus progressive afin de réduire les inégalités sociales et économiques. Cette dernière recommandation, ainsi que les précédentes, reposent sur l'idée que les politiques sociales, pour être réellement contributives, requièrent de l'État une volonté claire et ferme de redistribution de la richesse^v. Ce principe devrait par ailleurs, selon l'Ordre, s'appliquer prioritairement au bénéfice des personnes ayant les revenus les plus modestes et inférer des actions de sensibilisation de la population afin d'agir sur les représentations sociales de la pauvreté et des inégalités^{vi} de manière à stimuler l'appui politique à cette volonté redistributive.

Assurer l'accès et la qualité des services sociaux de proximité

Depuis plusieurs années, l'Ordre insiste et rappelle le rôle et l'importance cruciale des services sociaux au Québec, voyant ceux-ci se détériorer. Les services sociaux visent à favoriser l'intégration et la participation sociales des personnes, particulièrement celles en situation de vulnérabilité. Ils visent aussi à améliorer leurs conditions sociales et économiques et, par le fait même, à concourir à réduire les inégalités sociales et économiques ainsi qu'à éliminer la pauvreté.

À cet effet, l'Ordre a émis en 2022 une déclaration de principes^{vii} qui rappelle que :

- La population a droit à une qualité de vie décente;
- L'accessibilité à des services sociaux généraux, généralistes et de première ligne est primordiale;
- Ces services doivent être axés sur les déterminants sociaux de la santé;
- L'organisation des services sociaux doit se faire en cohérence avec les bonnes pratiques en travail social;
- Les services sociaux de proximité doivent être déployés sur une base territoriale, structurée à partir des besoins locaux et communautaires.

Les services sociaux sont une composante essentielle du filet social, une composante essentielle du soutien social au cœur du vivre ensemble collectif. L'Ordre rappelle l'importance d'allouer les fonds suffisants pour leur mise en œuvre afin d'en favoriser l'accessibilité et la qualité à l'intention des personnes de tous âges et des communautés sur tout le territoire québécois.

L'Ordre réitère également l'importance d'assurer la participation des communautés à l'actualisation des services sociaux et de mieux soutenir les organismes de lutte à la pauvreté, de défense des droits sociaux et les autres acteurs impliqués. Cela devrait être pris en compte pour le déploiement du cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les services de proximité qui vient d'être publié^{viii}.

Agir davantage sur les déterminants sociaux de la santé

La pauvreté et l'exclusion sociale se vivent à travers de multiples réalités et de nombreux facteurs complexes qui en définissent les contours, par exemple les problèmes de santé et de logement, les barrières d'accès à l'éducation, la moindre participation sociale et civique, le racisme, les discriminations et les préjugés^{ix}. Les espaces soutenant la création de liens sociaux, le soutien communautaire ainsi que les infrastructures de proximité et un habitat sain deviennent essentiels et doivent être soutenus^x.

Par conséquent, agir davantage sur les déterminants sociaux de la santé apparaît également important à retenir comme axe transversal du prochain plan d'action. L'Ordre suggère par ailleurs tout particulièrement de :

- Mettre en place un chantier national prioritaire pour actualiser le *Programme d'habitation abordable Québec* (PHAQ), avec un financement et un soutien additionnels pour la réalisation de projets d'habitations sociales et communautaires ;
- Accentuer le soutien aux jeunes en difficulté, notamment les jeunes en difficulté d'apprentissage dans les milieux scolaires, de même que contrer la complexité des processus et les délais pour y avoir accès;
- Bonifier l'enveloppe budgétaire des *Alliances pour la solidarité* pour permettre aux communautés de développer des projets collectifs structurants en collaboration avec les personnes en situation de pauvreté et les organismes qui les représentent.

Il est important, pour l'Ordre, que l'État se donne les moyens pour agir de manière concertée et cohésive avec les différentes organisations préoccupées et impliquées avec les personnes, les familles et les communautés en situation de pauvreté. Aussi, nous saluons la présente consultation préparatoire en cours, et nous en profitons de plus pour vous inviter à consulter de manière particulière les Premières nations et Inuit.

Nous souhaitons enfin de notre côté avoir l'occasion de nous entretenir avec vous l'automne prochain afin de vous présenter de manière plus exhaustive et complète les pistes d'action que nous estimons importantes pour le 4^e plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans l'attente d'une invitation de votre part à cet effet, je vous prie de recevoir, madame la ministre, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, reading "Pierre-Paul Malenfant".

Pierre-Paul Malenfant, T.S.

Références

-
- ⁱ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2021). *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*. Préparé avec la collaboration du Centre d'Étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE).
- ⁱⁱ Collectif pour un Québec sans pauvreté (2022). *Un examen critique de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de son 20^e anniversaire : UNE QUESTION DE DROITS!* <https://www.pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan/>
- ⁱⁱⁱ Assemblée générale des Nations Unies (1948). *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (217 [III] A), article 25. Voir également la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, article 45.
- ^{iv} Couturier, E.-L., Nguyen, M. et Labrie, V. (2023). *Le revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).
- ^v Alvarez Rojas, A.M., Rodriguez Liona, M.A., Mariale, L. & Mechaheb, D. (2021). Les travailleurs sociaux face aux politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Chili et en France. Un regard critique sur la capacité redistributive de ces politiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 132-149.
- ^{vi} Langlois, S. & Gaudreault, D. (2019). Représentations sociales de la pauvreté et des inégalités au Québec. *Recherches sociographiques*, 60(2), 429-458.
- ^{vii} OTSTCFQ (2022). Déclaration sur la nécessité de répondre aux besoins sociaux vécus par la population. <https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2022/06/Declaration-de-principes-2022.pdf>
- ^{viii} Ministère de la Santé et des services sociaux (2023). *Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité. Cadre de référence*, Gouvernement du Québec.
- ^{ix} Namian, D., Boucher-Guèvremont, S. & Chartrand, M. (2019). Actualité de la pauvreté : débats théoriques, défis pratiques. *Reflets*, 25(1), 10-17.
- ^x Observatoire québécois des inégalités (2023). *Projet résilience. Favoriser une sortie de crise inclusive et durable*. Observatoire québécois des inégalités. <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/publication-projet-resilience>.